



L'HÉRALDIQUE ET VOUS...

Claire Boudreau
Héraut d'armes du Canada

LES DRAPEAUX (1^{re} PARTIE) ET LEUR RELATION AVEC LES ARMOIRIES

Les drapeaux qui nous entourent sont bien souvent des emblèmes de type héraldique, tout comme les armoiries et les insignes (connus aussi sous le nom de badges). Il est en effet remarquable que la majorité des drapeaux se conforment à la règle héraldique des contrastes des couleurs et que leur structure emprunte dans la plupart des cas des divisions traditionnelles de l'écu, que l'on peut décrire avec le langage du blason. Ils identifient des collectivités de toute nature (institutions civiles et religieuses, corporations, villes, pays...) et parfois même une seule personne ou une famille. C'est d'ailleurs à ce titre qu'ils sont concédés par l'Autorité héraldique et consignés dans le *Registre public des armoiries, drapeaux et insignes du Canada*.



Drapeau d'une collectivité
Ville de Huntingdon (QC)
Registre public, vol. IV, p. 460.



Drapeau d'une personne
John Kennair
Registre public, vol. V, 437.

Le **drapeau aux armes** reprend les couleurs et le contenu de l'écu des armoiries dans une forme carrée (**ex. 1**) ou rectangulaire (**ex. 2**, et aussi les drapeaux de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard). Fidèle aux armoiries, il peut cependant interpréter leur blasonnement dans le cadre de son périmètre, comme par exemple la fasce du drapeau de la *Ville de Gananoque*, qui est, tout comme la fasce de l'écu, semée de besants d'or mais en plus grand nombre (**ex. 3**). Ce type de drapeau existe depuis les premiers siècles de l'héraldique et est fort répandu. Tous les détenteurs d'armoiries ont naturellement, de fait, le droit d'adopter et de porter un drapeau à leurs armes. Il est pour des raisons évidentes le préféré des héraldistes! La dimension carrée ou rectangulaire du drapeau aux armes ne porte pas de signification particulière aujourd'hui, et aucune de ces deux formes n'a de préséance sur l'autre. La forme de leur périmètre exprime parfois une préférence personnelle (surtout pour les drapeaux carrés). Dans d'autres cas,

elle est justifiée par la nature du dessin des armoiries qui s'adapte mieux à une forme qu'à l'autre. Parfois encore, elle émane du désir d'adopter une proportion identique à celle des drapeaux avec lesquels on compte faire flotter le nouveau drapeau (par exemple, les dimensions rectangulaires 2:3 du drapeau du Québec ou 1:2 du drapeau du Canada).



Proportions 1:2 du
Drapeau du Canada
Registre public, vol. IV, p. 460.



Proportions 2:3 du
Drapeau du Québec
Registre public, vol. VI, p. 3.

Les **drapeaux qui incluent un pal canadien** (c'est-à-dire un pal élargi comme celui du drapeau du Canada) sont relativement fréquents au Canada, bien que plus rares à l'étranger. Le pal peut être chargé en son centre de l'écu des armoiries (**ex. 4**, visible également dans le drapeau des Territoires du Nord-Ouest). Plus rarement, il s'agit d'un « pal canadien aux armes », c'est-à-dire un pal élargi dont les couleurs et le contenu sont identiques à l'écu des armoiries (**ex. 5**). Plusieurs autres drapeaux incluent par ailleurs l'écu des armoiries sur un champ entièrement monochrome (comme l'Alberta) ou sur un champ autrement structuré (comme l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan).

Quelques très beaux **drapeaux sont adextrés** et incluent un pal de largeur variable du côté de la hampe, qui peut être monochrome ou chargé d'une figure héraldique. Certains reprennent ainsi un support des armoiries, tout en laissant le reste du drapeau aux armes (**ex. 6 et 7a**).

Plusieurs autres **drapeaux** sont aussi **directement inspirés d'armoiries**, sans toutefois les copier (**ex. 7b, 8, 9** et le Nunavut). D'autres, enfin, sont tout aussi purs dans leur approche mais ne sont liés à aucune armoirie (**ex. 10** et le drapeau du Québec).

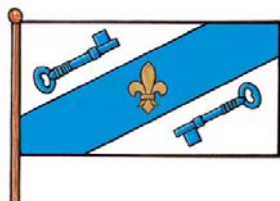
Dans notre prochaine chronique, nous aborderons les différentes façons d'inclure des drapeaux dans les armoiries.



1. Red Deer County (AB)
Registre public, vol. V, p. 541.



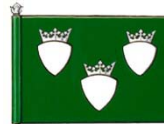
6. Université Laurentienne de Sudbury (ON)
Registre public, vol. V, p. 509.



2. Collège Sainte-Anne de Lachine (QC)
Registre public, vol. V, p. 501.



a)



b)

7. The Guelph Collegiate-Vocational Institute (ON)
Registre public, vol. V, p. 99.



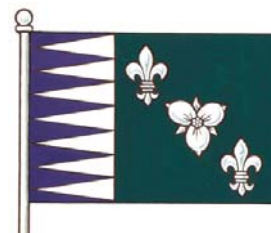
3. Town of Gananoque (ON)
Registre public, vol. IV, p. 56.



8. James Douglas Gonyou (ON)
Registre public, vol. V, p. 544.



4. Municipalité de la paroisse de Saint-Malachie (QC)
Registre public, vol. V, p. 37.



9. Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie (ON)
Registre public, vol. V, p. 512.



5. Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (QC), *Registre public, vol. V, p. 293.*



10. Ordre national du Québec (QC)
Registre public, vol. V, p. 452.